

## **Les travaux et les opérations prévues sur la mandature 2008-2014**

### **1- Les différents types de travaux financés par le Département de Paris**

---

En matière de travaux, le Département intervient tant sur la construction de nouveaux équipements scolaires que sur l'entretien de son patrimoine.

#### **1 -1. Les opérations individualisées**

On appelle opération individualisée les travaux importants relatifs aux constructions neuves, restructurations totales ou partielles de collège ou rénovation de parties spécifiques de bâtiments scolaires (restauration, gymnase, CDI par exemple). Ces opérations, d'un montant total toujours supérieur à 1M€, font l'objet d'une inscription budgétaire spécifique appelée AP de projet.

En ce qui concerne les constructions neuves, le projet s'établit en lien avec l'évolution prévue de l'effectif des collégiens sur la zone (liée par exemple à la création de nouveaux logements). Ces projets sont menés en collaboration avec les services du rectorat.

#### **1 -2. Les travaux d'entretien**

Les travaux d'entretien et de réparation se définissent comme des travaux permettant de maintenir ou de remettre en état les bâtiments du patrimoine scolaire, mais sans agrandissement ni modification de l'équipement initial. Les travaux d'entretien et de réparation concernent aussi bien les collèges autonomes que les bâtiments des cités scolaires. Ce type de travaux vise à améliorer l'accessibilité, les mises aux normes mais également à rendre les locaux plus fonctionnels et plus adaptés à l'enseignement dispensé.

Le département finance directement ces travaux mais peut également accorder aux collèges des subventions d'investissement ou des dotations de fonctionnement pour leur permettre d'effectuer des travaux urgents, des améliorations fonctionnelles ou pédagogiques. Dans ce cas, les établissements assurent eux-mêmes le suivi des travaux.

### **2 - Les opérations de construction et de réhabilitation prévues sur la mandature 2008 - 2014 pour le second degré**

---

Au titre du 2<sup>nd</sup> degré, plus d'une vingtaine d'opérations de construction ou de réhabilitation sont prévues au titre de la mandature actuelle. Elles peuvent être recensées à travers leur niveau d'avancement, administratif ou budgétaire.

(Voir en pièce jointe le détail des opérations concernées).

#### **3 - 1. Les opérations en cours ou terminées**

Concernant le Département, 7 opérations dont le financement et les travaux ont été initiés avant 2009 sont en cours ou terminées. Il est à souligner notamment dans cette catégorie la réalisation du collège Aimé Césaire (18è)

Par ailleurs, la plupart de ces financements concernent des établissements en cités scolaires (Henri IV, Carnot, Decour et JB Say).

Enfin, ont été lancées en 2009 et 2010, les opérations de construction de 2 collèges, de restructuration globale de la cité scolaire Gabriel Fauré et de rénovation du collège Georges Braque.

- *Collège secteur Saussure - Batignolles (17è)* : Construction d'un collège et d'un gymnase.

- *Collège boulevard Mac Donald - ZAC PNE (19è)* : Construction d'un collège.

- *Cité scolaire G. Fauré (13è)* : Restructuration globale.

- *Collège G. Braque (13è)* : Restructuration du service de restauration et amélioration des conditions d'accessibilité.

### 3 - 2. Les opérations identifiées et inscrites

Une quinzaine d'opérations identifiées pour le second degré devraient voir les autorisations de financement votées au cours de la mandature.

Il est à souligner qu'à ce stade, 4 opérations relevant de la maîtrise d'ouvrage de la Région Ile de France (RIF), Montaigne, J. Decour, J.B. Say et Janson de Sailly ont été retenues.

## 4 - La programmation des travaux d'entretien

---

Par ailleurs, en parallèle des opérations de construction ou de réhabilitation, sont chaque année réalisés des travaux d'entretien courant dans les collèges autonomes et les collèges en cités scolaires.

### 4 - 1. Méthode et préparation de la programmation des travaux

La programmation des travaux d'entretien pour l'année N est élaborée par le département, à partir de visites d'architecture qui permettent de recenser les besoins des établissements, l'année N-2.

Ces **visites d'architecture** se déroulent tous les ans dans chaque établissement en présence de la DASCO, de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, de représentants de la mairie d'arrondissement et du Rectorat. Le recensement du potentiel de travaux, noté pendant les visites d'architecture, est ensuite examiné sur le plan technique et budgétaire au cours de réunions en présence de la DASCO, de la DPA, des représentants de l'adjointe au Maire de Paris chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative et des élus d'arrondissement, en année N-1.

Les **propositions de programmation** sont ensuite présentées, à la rentrée N-1, aux chefs d'établissements concernés, par arrondissement, en présence de la DASCO, de la DPA, de la mairie d'arrondissement, et d'un représentant de l'adjointe au Maire de Paris chargée de la vie scolaire et de la réussite éducative.

Le **vote du budget** a lieu en décembre N-1, pour une mise en œuvre l'année N.

Les travaux ou demandes d'urgence peuvent être financées sur des provisions spécifiques

La programmation 2012 des travaux des collèges en cités scolaires s'effectue, pour les collèges en maîtrise d'ouvrage départementale, selon les mêmes modalités mais associe les représentants de la région aux visites d'architecture et leur est soumise pour validation.

#### 4 - 3. Les crédits et priorités pour 2012

Pour 2012, et sous réserve du vote des autorisations budgétaires correspondantes par le Conseil de Paris, près de 10 M€ de crédits d'investissement et plus de 2 M€ de crédits de fonctionnement sont prévus pour ce domaine d'intervention par le Département. (Voir en pièce jointe le détail des montants envisagés).

Les priorités d'intervention du Département s'ordonnent autour de trois axes.

Priorités	Domaines des travaux
1	Sécurité du bâtiment et mise en sécurité des personnes
2	Clos et couvert, mise en sécurité du bâtiment
3	Améliorations fonctionnelles et pédagogiques